



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PONCHON DU VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018

COMMUNE DE PONCHON

Présents : Robert JOYOT, Maire.

Yannig MERLIN ; Colette JOLLIVET ; Geneviève DELABY ; Denis ROLLAND, **Adjoint**.

Bernard LECOCCQ ; Nadège PERROTTE ; Alain CHOTEAU ; Martine CANIVET ; Olivier WAUTERS ; Bernard LÉTUVÉ ; Jean-Claude GIRET ; Claudine LEFEBVRE ; Gérard SOUFFLET, **Conseillers**.

Excusée : Élodie THÉRY pouvoir à Colette JOLLIVET.

Secrétaire de séance : Denis ROLLAND.

DÉMISSION DE JOCELYNE LHOTTE ⇒ INSTALLATION DE BERNARD LÉTUVÉ

Robert JOYOT fait part de la démission de Jocelyne LHOTTE.

Bernard LÉTUVÉ la remplace automatiquement. Robert JOYOT accueille Bernard LÉTUVÉ et le déclare installé dans ses fonctions.

Compte-rendu de la séance du Vendredi 27 Juillet 2018 : Observation :

- Jean-Claude GIRET demande des précisions sur le nouveau régime indemnitaire du Personnel, dit RIFSEEP. Voir la note de Robert JOYOT en date du 18 juillet 2018.

1) RÉOUVERTURE DE LA BOULANGERIE

➤ INTERVENTION DE L'« E.P.F.L.O. » ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE L'OISE

- Robert JOYOT expose qu'il a contacté tous les boulangers des environs, la Chambre des métiers, la Chambre du Commerce, et « l'E.P.F.L.O. » l'Établissement Public Foncier Local de l'Oise.
- Un seul boulanger s'est déclaré intéressé, mais il désire louer les murs plutôt que de les acquérir.
- La mission de l'E.P.F.L.O. est d'aider les communes sur le plan foncier, en les déchargeant de la charge foncière des terrains et des immeubles nécessaires à leurs projets.
- Sa mission est aussi de participer au maintien du commerce local.
- L'E.P.F.L.O. est disposé à étudier le cas de la boulangerie de PONCHON.
- Il propose que le conseil municipal de PONCHON vote une déclaration d'intention dont les points essentiels seraient les suivants :
 - achat des murs par l'E.P.F.L.O.,
 - versement par la Commune à l'E.P.F.L.O. d'une indemnité annuelle de 1 % du prix d'achat,
 - la Commune exerçant alors tous les droits et les obligations du propriétaire,
 - la Commune s'engageant au rachat des murs au terme d'un délai de 20 ans au prix d'achat.
 - Cette déclaration d'intention pouvant éventuellement déboucher sur une convention entre l'E.P.F.L.O. et la Commune.
 - Sous réserve d'un accord sur le prix d'acquisition par l'E.P.F.L.O., et sur le montant du loyer du Boulanger.

Votent POUR que nous avançons sur ces bases :

- Robert JOYOT, Yannig MERLIN, Denis ROLLAND et Nadège PERROTTE.

Votent CONTRE :

- Colette JOLLIVET, Bernard LECOCCQ, Élodie THÉRY, Olivier WAUTERS, Bernard LÉTUVÉ, Jean-Claude GIRET, Claudine LEFEBVRE et Gérard SOUFFLET.

S'abstiennent :

- Geneviève DELABY, Alain CHOTEAU, Martine CANIVET.

Le conseil municipal décide, à la majorité, de rejeter la proposition.

Mairie de PONCHON

60430 PONCHON - Téléphone : 03 44 03 31 58 - Télécopie : 03 44 03 46 17

mairie.de.ponchon@orange.fr

Robert JOYOT, qui y voyait la perspective de la réouverture de la boulangerie, fait part de sa plus vive déception. (Hors réunion : comme sur ce point Robert JOYOT n'est plus à une démarche près, il va prendre contact avec le Syndicat des Meuniers, qui, dit-on, installe lui-même des boulangers).

2) ADHÉSION AU COS OU AU CNAS (« Comité d'entreprise » du Personnel Territorial)

La Commune adhère au CNAS depuis un peu plus de 20 ans.

Le Personnel désire que nous y restions. Et nous y restons, sans autre forme de procès.

3) PROMESSE DE VENTE FLINT IMMOBILIER

L'option doit être levée le 03 octobre prochain.

L'acte authentique sera signé avant la fin de l'année. FLINT ILMMOBILIER versera 100 000,00 € à la signature de l'acte, et 250 000,00 € au 31 mars 2019.

Le conseil municipal approuve ces dispositions. Seuls Bernard LECOCQ, Jean-Claude GIRET et Gérard SOUFFLET s'y opposent.

4) TRANSFERT DE TOUT OU PARTIE DES SERVICES DE LA MAIRIE DANS LA SALLE DES FÊTES

Jean-Claude GIRET expose qu'une partie des services de la mairie pourrait être transférée dans la petite salle, le surplus demeurant dans la mairie actuelle.

Gérard SOUFFLET expose que la grande salle suffirait pour les associations, l'école et les manifestations publiques ou privées.

Robert JOYOT expose que, pour un fonctionnement harmonieux et efficace, les services de la mairie ne peuvent être dissociés, et que la totalité de la salle des fêtes est nécessaire pour l'école, les associations, et les manifestations publiques et privées.

Le conseil municipal décide, à la majorité, de maintenir la salle des fêtes dans sa configuration et ses fonctions actuelles.

Seuls Jean-Claude GIRET et Gérard SOUFFLET votent contre cette disposition.

5) RÈGLEMENT DES CIMETIÈRES

Le conseil municipal, à l'unanimité, agrée le tableau de concessions tel qu'il figure ci-après :

	Concessions ordinaires	Concessions cinéraires « cavurnes »	Columbarium	Jardins du Souvenir
Ancien Cimetière	50 ans ⇒ 150 €	50 ans ⇒ 75 €	néant	On n'y déverse plus de cendres
Nouveau Cimetière	50 ans ⇒ 150 €	15 ans ⇒ 75 € 30 ans ⇒ 150 € 50 ans ⇒ 250 €	15 ans ⇒ 75 € 30 ans ⇒ 150 € 50 ans ⇒ 250 €	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de durée • Pas de plaque • Règlement de 2013

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

a) Columbarium

Les travaux sont mal faits. La société GRANIMOND n'a pas été payée.

Elle devait nous envoyer des propositions de travaux rectificatifs.

b) Calvaire de la rue du Pont Delette

Sa réinstallation a été confiée à l'entreprise THÉRY.

c) Harmonium

Claudine LEFEBVRE suggère sa réinstallation dans l'église.

Restauré par Monsieur Jakie FÉRAND, il a été installé dans la salle du conseil municipal.

Compte-tenu de l'humidité de l'église, il ne semble pas opportun de l'y réinstaller.

- d) **Fleurissement**
☞ Colette JOLLIVET trouve que le fleurissement et le rétrécissement, de la rue de la Mairie au niveau de la rambarde, est inopportun et mal commode, et que cela ait été fait sans la consulter.
- e) **Travaux confiés à COLAS dans le cadre du groupement d'entreprises signé par la THELLOISE**
☞ Gérard SOUFFLET demande à nouveau des explications sur les devants de porte qu'il juge pour certains excessifs. Voir en annexe la note que Robert JOYOT lui avait adressé.
☞ Gérard SOUFFLET suggère une surélévation de chaussée dans la rue de la Mairie, pour y faire ralentir tous les véhicules.
- f) **Aménagements Rue de la Mairie et Rue Fontaine Mignon**
☞ Jean-Claude GIRET déplore qu'ils aient été exécutés sans concertation.
- g) **Route Nationale**
☞ Pas de précision du Département sur la survenance des travaux.
- h) **Bois dans la côte du LARRIS**
☞ Les nouveaux propriétaires ont déposé une déclaration de clôture. Il leur a été rappelé qu'ils avaient acheté des parcelles de bois classés, et que les coupes d'arbres étaient soumises à autorisation, et obligation de replanter.
- i) **Dépôt de carcasses de voitures dans le chemin du Gros Poirier à PIERREPONT**
☞ On demande leur évacuation.
☞ On demande si l'exploitant a bien une carte professionnelle.
- j) **Eau du nouveau cimetière**
☞ Pour éviter qu'on vienne en prendre indûment, Jean-Claude GIRET suggère de mettre un robinet poussoir.
- k) **Terrain des Noailles**
☞ Il a été demandé aux propriétaires de déposer une déclaration préalable de travaux pour le bâtiment en cours de construction.
- l) **Tas de fumier rue du Champ Mulot**
☞ Il aurait dû se trouver à 100 mètres des habitations.
☞ On demande son évacuation rapide
- m) **Rentrée scolaire**
☞ Exposé rapide de Geneviève DELABY :
 - 5 enseignantes, et ce sont les mêmes que l'année dernière
 - 5 classes
 - 112 élèves
 - ☞ dont 60 enfants se rendent à la cantine, en car,
 - et le car ne contient que 63 places assises (60 élèves + 3 agents de cantine)
- n) **Compteurs LINKY**
☞ Rapide exposé de Jean-Claude GIRET sur les raisons et les possibilités d'en refuser l'installation.
- o) **Vidéo surveillance de la mairie**
☞ Elle apparaît beaucoup trop onéreuse.
- p) **Gazette Ponchonnoise**
☞ Jean-Claude GIRET déplore que la Gazette Ponchonnoise et le Bulletin de l'A.H.C.P. soient identiques dans leur contenu et leur présentation.
La raison s'en trouve dans le fait que ces 2 publications n'ont qu'un seul rédacteur, et qu'une seule dactylo, et c'est Robert JOYOT.

Date présumée du prochain conseil municipal : VENDREDI 26 OCTOBRE, à 18 h 30